



Association Temps Libre

2, avenue de la gare 30190 St-Geniès-de-Malgoirès

Tél : 04.66.63.14.36 – Courriel : secretariat@temps-libre.org – Site : www.temps-libre.org

Gymnastique/Pilâtes/Stretching Fiche d'inscription 2021/2022

Nom Prénom F M

Date de naissance : Age.....

Adresse

Code postal Ville.....

Tél. (dom) Portable

Courriel : @

Certificat médical obligatoire Expérience Pilâtes oui non

Éventuels renseignements médicaux complémentaires*.....

* Les renseignements d'ordre médical et autres fournis resteront confidentiels et ne sont pas obligatoires. Cela permettra simplement de mieux connaître vos points faibles afin de mieux vous conseiller et de garder au mieux votre forme. Attention toutefois vous êtes seul(e) responsable de la façon dont vous pratiquez les cours.

Autorisation de saisie de mes données personnelles Oui Non

Adhésion individuelle obligatoire à l'association de 15 € à rajouter à la 1^{ère} cotisation

Cours de Gym Douce : Intervenante Faucon Corinne - Lieu : **Locaux de Temps Libre**

Jeudi de 10h à 11h

Cours de Gym Tonique : Intervenante Hélène Coronello - Lieu : **FOYER DE SAUZET**

Jeudi de 19h30 à 20h30

Cours de PILATES : Intervenante Thérèse BLANC - Lieu : **FOYER DE SAUZET**

Lundi de 19h à 20h

Cours de PILATES : Intervenante Thérèse BLANC - Lieu : **Locaux de Temps Libre**

Vendredi de 18h à 19h

Cours de STRETCHING : Intervenante Corinne FAUCON - Lieu : **Sauzet**

Mardi de 19h30 à 20h30

Cours pour 2h par semaine : Préciser lesquels

Cours PILATES 1h par semaine : 175 €

Cours STRETCHING 1h par semaine : 145 €

Cours gymnastique 1h par semaine ou Gym Douce : 115 €

Cours 2h (Gym + Pilâtes) par semaine : 220 €

Cours 2h (gym + stretching) par semaine : 200 €

Cours 2h (Stretching + Pilates) par semaine : 260 €

Cours 2h (Pilâtes + Pilâtes) par semaine : 300 €

Prévoir TAPIS DE SOL

Somme à régler dès l'inscription (chèque à l'ordre de l'Association Temps Libre).

Vous avez également la possibilité de faire 3 chèques à remettre **IMPERATIVEMENT à l'inscription**. Encaissement le 10 octobre, 10 janvier et 10 avril. Vous avez également la possibilité de régler en coupon ANCV ou coupon Sport ANCV.

REGLEMENT INTERIEUR

Les adhérents s'inscrivent dès le départ pour une année entière et s'engagent à suivre régulièrement les cours (30 séances). **Seuls les cours non assurés par l'association seront soumis à un remboursement.** sportif doit obligatoirement posséder et être en mesure de présenter un certificat de non contre-indication aux activités physiques et sportives (loi du 23 mars 1999). Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur ci-dessus, l'accepte et m'engage à fournir un certificat médical.

J'autorise l'association Temps Libre à me photographier et où me filmer dans le cadre des activités de l'association :

Oui Non

Date

Signature

⇒ Tourner la page



Association Temps Libre

2, avenue de la gare 30190 St-Geniès-de-Malgoirès

Tél : 04.66.63.14.36 – Courriel : secretariat@temps-libre.org – Site : www.temps-libre.org

CHARTRE DE L'ADHERENT

*Temps Libre tente de répondre aux besoins et attentes exprimés par les familles du territoire **Leins gardonnenque**.*

*L'association se donne pour objectif **d'être un élément d'animation et de développement rural** en encourageant l'éveil à la culture, au sport, aux loisirs mais surtout en tentant de maintenir et de renforcer le lien social, dans un monde qui se fait de plus en plus individualiste.*

*L'association œuvre pour « **renforcer la solidarité des habitants, l'esprit de compréhension mutuelle et d'entraide** ».*

Les activités proposées doivent permettre de dépasser les frontières, qu'elles soient de la langue, de la réussite scolaire, des statuts sociaux, ou des générations.

L'association ne relève d'aucune obédience politique, syndicale, professionnelle ou confessionnelle.

Elle agit dans un esprit permanent d'ouverture, d'accueil à tous et de respect des différences.

Le projet de l'association Temps Libre est élaboré pour s'appliquer à tous, à tous les âges de la vie.

Il est organisé autour des valeurs fondamentales de l'éducation populaire comme : l'égalité, la liberté, la solidarité, la participation de tous, la laïcité. Le soutien financier des adhérents de l'association constitue un apport fondamental pour le développement des projets et leur concrétisation.